

**TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE**Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 06 AVRIL 2018****Date de la convocation : 30 mars 2018**

L'An deux mille dix-huit et le six du mois d'avril (06.04.2018) à 9 heures 30, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 mars 2018, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président)

EXCUSES :

DELIBERATION N° 04/2018-05
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DU
SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les débats qui se sont tenus lors la commission Administrative et Finances réunie le 14 février 2018,

Vu la délibération n°03/2018-02 du Conseil syndical du 05 mars 2018 actant le débat d'orientation budgétaire 2018.

Le budget principal est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Conseil Syndical du 05 mars 2018. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses générales du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Pour l'exercice 2018, le budget primitif de ce budget principal s'élève à **454 803 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 407 803 euros et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2018 en euro
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	82 146
	012	Charges de personnel et frais assimilé	291 000
	65	Autres charges de gestion courante	1 500
	67	Charges exceptionnelles	250
	022	Dépenses imprévues	20 000
Total des dépenses réelles			394 896
Dépenses d'ordre			12 907
Total des dépenses d'ordre			12 907
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			407 803

1- Charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses de :

- Carburant, fournitures de petit équipement, fournitures administratives,

- Location immobilière, location mobilière, charges locatives et de copropriété,
- Maintenance, assurance,
- Indemnités au comptable, frais d'honoraires, d'actes et de contentieux,
- Inaugurations, évènementiels,
- Publication,
- Frais de déplacement, frais d'affranchissement, frais de télécommunication.

2- Charges de personnel et frais assimilé

Ces charges comprennent les rémunérations et cotisations aux organismes, la participation employeur à un système d'œuvres sociales pour le personnel, des frais de médecine du travail.

3- Autres charges de gestion courante

Ces charges correspondent à des frais de déplacement éventuels des élus du Syndicat.

4- Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont relatives à des intérêts moratoires et des pénalités éventuels.

5- Dépenses imprévues

Elles sont chiffrées à 20 000 euros en 2018.

6- Dépenses d'ordre

Elles correspondent à des opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

• **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élève à 407 803 euros et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2018 en euro
Recettes réelles	70	Produits des services, domaine et vente	15 000
	74	Dotations, subventions et participations	321 125,51
	002	Excédent de fonctionnement reporté	71 677,49
Total des recettes réelles			407 803
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			407 803

Les recettes de fonctionnement se composent :

- d'un versement de 15 000 euros du budget annexe vers le budget principal pour compenser le recours au personnel,
- du résultat de fonctionnement reporté (71 677,49 euros),
- des contributions des membres d'un montant de 321 125,51 euros, pour équilibrer le budget principal.

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de 47 000 euros et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2018 en euro
Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	30 000
	204	Subventions d'équipement versées	3 000
	21	Immobilisations corporelles	9 500
	27	Autres immobilisations financières	4 500
Total des dépenses réelles			47 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			47 000

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent la création du site internet et l'achat éventuel d'un logiciel CRM (logiciel de gestion relation clientèle).

2- Subventions d'équipement versées

Ce poste de dépense correspond à la politique d'acquisition et d'installation d'équipements de réception internet par satellite en faveur des particuliers.

3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles concernent l'achat de matériels informatiques ou autres.

4- Autres immobilisations financières

Ce poste correspond à une budgétisation de prêts potentiels au personnel conformément au règlement intérieur du personnel.

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élève à 47 000 euros et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2017 en euro
Recettes réelles	001	Excédent d'investissement reporté	25 006,34
	10	Dotations, fonds divers et réserves	9 086,66
Total des recettes réelles			34 093
Recettes d'ordre			12 907
Total des recettes d'ordre			12 907
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			47 000

1- Dotations, fonds divers et réserves

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 9 086,66 euros. Il permet d'équilibrer la section d'investissement.

2- Recettes d'ordre

Elles correspondent à des opérations d'ordre entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du Budget Principal du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique pour l'exercice 2018, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2018, tel que présenté en annexe à cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

Fait à Montauban, le **06 AVR. 2018**

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS



et de la publication le

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 04/2018/05 du 06 avril 2018**PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRINCIPAL 2018
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

Membres	Participation 2018 en euros
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	5 993
Communauté de Communes des Deux Rives	11 527
Communauté de Communes Terres des Confluences	23 886
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	4 648
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	11 877
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	5 232
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	24 355
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	12 518
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	6 460
Commune de Reynies	545
Total EPCI et communes	107 042
Département	214 083,51
TOTAL participation des membres sur le budget principal 2018	321 125,51

Vu pour être annexé aux délibérations n°04/2018/05 du 06 avril 2018 et n°04/2016-02 du 14 avril 2016

Fait à Montauban, le

06 AVR. 2018

Le Président
Jean-Philippe BESIERS

